

**PRÉFET DU NORD  
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS**

-----  
**PRÉFECTURE  
DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES  
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE**

-----  
**EUROTUNNEL**

-----  
**Communes de COQUELLES, COULOGNE, CALAIS, FRETHUN, PEUPLINGUES**

-----  
**EXTENSION DE LA ZONE DE FRET  
ET LE RÉAMÉNAGEMENT D'ESPACES EXISTANTS AU NIVEAU DE LA ZAC  
EUROTUNNEL  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE COQUELLES**

-----  
**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 22 octobre 2013 une enquête publique aura lieu, pendant 31 jours consécutifs du 18 novembre au 18 décembre 2013 inclus, concernant le projet d'extension de la zone de fret et le réaménagement d'espaces existants au niveau de la ZAC Eurotunnel à Coquelles, sur le territoire des communes précitées.

Ce projet est présenté par la société EUROTUNNEL.

M. Gérard GUILBERT, géomètre de cadastre à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de M. GUILBERT, la conduite de cette enquête sera confiée à M. Jean-Pierre DEKESITER, chef de service comptable en service des impôts à la retraite, commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de COQUELLES.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de COQUELLES.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations le :

- le lundi 18 novembre 2013 de 8h30 à 11h30
- le vendredi 29 novembre 2013 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 5 décembre 2013 de 14h00 à 17h00
- le mardi 10 décembre 2013 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 18 décembre 2013 de 14h00 à 17h00

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à la société EUROTUNNEL, siège d'exploitation 62231 COQUELLES.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Toute personne physique ou morale peut demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE – BPUP).

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande d'autorisation.